

***POUR QUE JUSTICE SOIT RENDUE
APRES LE GENOCIDE COMMIS AU RWANDA EN 1994***

JE PORTE PLAINTE

Dix ans après le génocide des Tutsi du Rwanda qui a fait plus d'un million de morts dans l'insoutenable indifférence de la communauté internationale, les rescapés demandent toujours que justice soit rendue.

Pour échapper à la justice, de nombreux présumés génocidaires sont venus se cacher en France et y vivent aujourd'hui sans être inquiétés d'être traduits devant les tribunaux de la République.

En 2001, sur le fondement du principe de compétence universelle, la Belgique a jugé (et condamné) quatre génocidaires réfugiés sur son territoire.
En France, rien n'a pour l'instant été entrepris.

Aujourd'hui, regroupés au sein du **Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda**, rescapés et familles des victimes demandent à ce que les présumés génocidaires vivant en France soient jugés par les tribunaux français ou soient transférés au Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) qui siège à Arusha en Tanzanie.

JE PORTE PLAINTE, aux côtés des rescapés et familles des victimes du génocide des Tutsi du Rwanda, contre les présumés génocidaires vivant sur le sol français.

***A renvoyer au Collectif des Parties Civiles pour le Rwanda (CPCR)
61 Avenue Jean Jaurès
51100 Reims***

Nom Prénom	Adresse	Profession

L'ensemble des plaintes recueillies sera déposé au ministère de la justice.